



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

plan autisme

Question au Gouvernement n° 696

Texte de la question

PLAN AUTISME

**M. le président.** La parole est à Mme Danièle Cazarian, pour le groupe La République en marche.  
(*Exclamations continues sur les bancs du groupe LR.*)

**Mme Danièle Cazarian.** Madame la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, la compréhension des troubles du spectre autistique reste aujourd'hui malheureusement lacunaire en France, que ce soit chez certains professionnels de santé, dans le monde de l'enseignement ou au sein du grand public. Selon un récent rapport de la Cour des comptes, un tiers des pédiatres et seulement la moitié des généralistes en France sont formés à dépister cette maladie.

Ce manque de connaissances peut se traduire, malheureusement, par la diffusion à grande échelle de fausses informations sur les causes de l'autisme, contre lesquelles vous avez récemment réagi. Les écrans ou encore la vaccination sont tour à tour accusés d'être responsables de cette maladie parfois encore considérée parfois comme une pathologie d'ordre psychiatrique, alors que la plupart des experts s'accordent à dire qu'il s'agit d'une maladie neurologique. La recherche et la formation doivent donc devenir des priorités en la matière.

Pour ce qui est de la détection et de la prise en charge de l'autisme, le chantier demeure important. On estime en effet que seulement 15 % des enfants atteints de troubles du spectre autistique bénéficient d'un diagnostic et d'une prise en charge précoces. Or, la rapidité de la prise en charge est absolument déterminante pour améliorer la vie des enfants concernés, ainsi que celle de leurs familles.

Il y a près de 600 000 personnes touchées par l'autisme. La très grande majorité d'entre elles n'ont pas été identifiées comme autistes et ne sont donc pas prises en charge correctement. C'est le cas de nombreux adultes, qui sont les grands oubliés des politiques publiques.

En outre, la prise en charge des personnes touchées est trop rigide. Elle peine à s'adapter à chaque situation et n'évolue pas en même temps que le patient. Beaucoup de ces constats sont connus depuis longtemps. Il est donc temps de donner une nouvelle impulsion à la prise en charge de l'autisme dans notre pays. Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous nous détailler les grandes lignes du quatrième plan autisme que vous dévoilerez prochainement ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM. - « Allô ! » sur les bancs du groupe LR.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

**Mme Sophie Cluzel,** *secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.* Madame la députée, en matière de politique de l'autisme, la France n'est pas au niveau. Naître en France avec un autisme expose encore trop

souvent les familles concernées à un parcours du combattant indigne de notre République. Le diagnostic intervient trop tardivement. La place à l'école n'étant pas acquise et les prises en charge adaptées trop rares, l'arrêt de l'activité de l'un des deux parents s'impose encore. Enfin, l'insertion professionnelle en milieu ordinaire relève de l'exception. Pourquoi, malgré trois plans successifs, la France n'arrive-t-elle toujours pas à mettre en place ce qui fonctionne et fait ses preuves à l'étranger, que ce soit en Espagne, en Italie, au Danemark, en Suède, au Canada ou aux États-Unis ? Votre question le suggère : parce qu'il y a encore trop d'informations fausses sur l'autisme et que notre pays a longtemps préféré faire de cette question un sujet de polémique.

Vivant avec des idées fausses, notre société continue de caricaturer et de reléguer. C'en est assez. Avec le Président de la République, nous voulons changer ce paradigme et, pour ce faire, utiliser un levier : remettre la science au cœur de la politique publique de l'autisme. La France se trouve loin derrière de nombreux pays de l'OCDE en matière de recherche sur le neurodéveloppement. L'écosystème de la recherche n'est pas structuré. Les moyens sont trop peu mutualisés et les chercheurs trop peu nombreux.

Il est temps de mettre en place une politique basée sur les preuves et sur la confiance : confiance aux parents – lorsqu'ils alertent sur le développement de leur enfant, ce sont eux qui en sont les premiers experts ; confiance aux professionnels de la petite enfance et de la santé, qui accueillent en premier lieu leur détresse et leurs inquiétudes – mieux formés, ils doivent pouvoir orienter vite et donner accès à des interventions sans délai ; confiance à l'ensemble des acteurs de l'accompagnement et surtout de l'éducation, car tout doit se passer à l'école.

Diffuser la connaissance pour intervenir plus tôt ; scolariser ; employer ; ne plus reléguer : voilà mon ambition et les grandes lignes d'un plan sur lequel nous travaillons encore d'arrache-pied avec les ministres concernés, Agnès Buzyn, Frédérique Vidal, Muriel Pénicaud et Jean-Michel Blanquer. Je reviendrai avec plaisir vers vous début avril pour vous donner plus de détails sur notre politique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM, MODEM et UDI-Agir.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Danièle Cazarian](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 696

**Rubrique :** Personnes handicapées

**Ministère interrogé :** Personnes handicapées

**Ministère attributaire :** Personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 mars 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 mars 2018](#)